

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Saumur :
 En an. 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9

Poste :
 En an. 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

ances, la ligne . . . 30 c.
 Ann. 30
 Réclames 75
 Faits divers

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

SAUMUR

9 Avril 1884.

RÉPONSE

DE M^r L'ÉVÊQUE D'ANGERS au Rapport de M. le président PAUL COLLET, inséré dans le Journal officiel du 1^{er} avril.

(Suite et fin. — Voir le numéro d'avant-hier.)

Deuxième partie.

IV. — Dans le long exposé historique de M. Paul Collet, il y a toute une page du *Journal officiel* consacré au différend de M^r l'Évêque de Moulins avec M. de Montalivet, en 1835, relativement aux comptes des grands séminaires. J'ai le regret de me voir obligé de faire observer à l'honorable président de section que toute cette érudition est un pur hors-d'œuvre où l'on chercherait vainement un seul trait commun avec l'affaire en question. Bien loin de contester la légalité du décret du 6 novembre 1813, j'en demande au contraire la stricte et rigoureuse application; et c'est précisément parce qu'il n'y a pas trace dans le décret de la possibilité d'un séquestre sur une caisse ecclésiastique, en dehors de la vacance du siège, que je tiens l'acte du 13 juin 1883 pour absolument abusif et illégal.

Quant à l'assimilation que M. Paul Collet se plaît à faire entre le concert épiscopal dont on se plaignait, à tort du reste, en 1835, et une circulaire adressée par le chef d'un diocèse aux curés et aux présidents des Conseils de fabrique, il faut se trouver en présence du Conseil d'Etat de 1884 pour être témoin d'une pareille confusion de tous les principes qui régissent la matière. C'est le droit et le devoir d'un Evêque d'introduire dans son clergé et dans les Conseils de fabrique placés sous sa tutelle la plus grande uniformité possible de vues et d'action.

Non-seulement l'établissement d'un tel concert ne constitue pas une illégalité, mais il est le but régulier et normal auquel doit

tendre, en toute circonstance, l'exercice de la fonction épiscopale. Parler à ce propos « du délit de coalition entre fonctionnaires », c'est brouiller toutes les notions; et s'il plaît à M. Paul Collet de qualifier ainsi les membres des Conseils de fabrique, M. Ducrocq pourra lui apprendre que « ces membres ne sauraient être assimilés à aucun titre aux fonctionnaires publics. » (*Cours de droit administratif*, t. II, p. 473.) Voilà pourquoi le quatrième considérant de la déclaration du Conseil d'Etat, conforme au rapport de M. le président de section, n'a, dans le cas présent, aucune espèce d'application.

V. — M. Paul Collet juge à propos de faire un procès posthume à mon vénérable prédécesseur M^r Angebault, en critiquant le règlement de la caisse publié le 22 avril 1850. Il devrait pourtant reconnaître que je ne saurais être responsable d'actes auxquels je n'ai pu prendre aucune part. Que, par suite de ce règlement, « la création de pensions de retraite ait pu avoir une influence désastreuse sur la fortune de la caisse », qu'en 1859 la propriété dite du *Pressoir-Cornu*, suffisant à peine au logement d'un seul prêtre, n'ait pu être organisée en maison de retraite pour plusieurs; qu'à la même époque, la nomination par le ministre de M. l'abbé Subileau comme trésorier de la caisse n'ait pas été renouvelée avec le changement de caractère de l'établissement; que, depuis lors, vingt ministres des cultes et quinze préfets de Maine-et-Loire se soient dispensés de viser et d'approuver les comptes, bien que, chaque année, le dépôt légal à la préfecture de ces comptes imprimés eût pu donner ouverture à l'exercice de leur droit; que les autorités ministérielle et préfectorale aient estimé suffisant le contrôle exercé par les parties intéressées, membres du clergé et Conseils de fabrique, auxquels on envoyait chaque année ces comptes minutieusement détaillés; que le pouvoir civil s'en soit tenu à cet égard au sentiment de M. le garde des sceaux Hébert écrivant à mon prédécesseur: « On ne saurait douter qu'une commission présidée par vous n'ins-

pirât toute confiance et toute garantie d'impartialité » — tout cela est absolument étranger à mon administration. Arrivant à Angers en 1870, et voyant que ni ministre, ni préfet, ni clergé, ni Conseils de fabrique n'avaient jamais élevé la moindre réclamation contre la marche suivie jusqu'alors, j'ai dû laisser la situation telle que je l'avais trouvée, me réservant uniquement d'élever plus tard le chiffre des secours en raison de la cherté des vivres et de la difficulté des subsistances, ce que j'ai fait par ordonnance du 8 septembre 1879. Le long exposé historique de M. Paul Collet n'a donc aucune espèce de raison d'être, en ce qui me concerne.

VI. — M. Paul Collet fait grand état des excédents de dépenses que présentent onze années sur quatorze à partir de 1868. Abusant, à propos d'un legs Lehoux, d'une erreur matérielle telle qu'il peut s'en glisser dans tout budget et qui n'est pourtant pas de cent millions, il se demande « s'il n'y aurait pas lieu de rechercher la cause réelle de ces déficits. » Cette cause saute aux yeux, pour qui n'a pas le parti pris de trouver une administration en défaut. Elle est, d'une part, dans l'augmentation du nombre de bénéficiaires, le personnel du clergé angevin s'étant accru de 250 membres depuis 1850; et, de l'autre, dans la contribution relativement faible des fabriques. Un grand nombre de ces établissements s'étant trouvés engagés dans des dépenses de reconstructions d'églises, mon prédécesseur et moi avons estimé prudent de ménager leurs ressources, en ne leur demandant que le vingtième du produit des chaises, au lieu du sixième. L'Evêque n'est pas seulement le président du Conseil d'administration de la caisse de secours, mais encore le tuteur des fabriques, et, à ce titre, il doit tenir compte de leur situation. Et, d'autre part, la caisse de secours n'est pas une entreprise industrielle ayant pour but de réaliser de gros bénéfices au risque de mettre en péril la fortune d'autres établissements non moins dignes d'intérêt. Avec un prélèvement supérieur au vingtième du produit des chaises, il n'y aurait jamais eu

d'excédent de dépenses pour la caisse de secours. Aussi a-t-il suffi de porter ce prélèvement du 20^e au 14^e, 28, par ordonnance du 8 septembre 1879, pour faire rentrer la caisse de secours dans la voie des *excédents de recettes*. Rien n'est donc plus clair que ce qui paraît si obscur à M. Paul Collet. « La cause exacte des pertes subies est complètement déterminée » par les explications qui précèdent; le capital qui revient à la caisse existe; et, n'en déplaise à M. Paul Collet, qui parle trop légèrement de ces choses, il est inexact de dire que l'établissement ne possède pas de rentes sur l'Etat.

VII. — Venons maintenant au décret du 13 juin 1883, instituant un administrateur-séquestre. M. Paul Collet veut bien m'apprendre que « j'avais incontestablement le droit, soit de m'adresser au chef de l'Etat pour en demander le retrait, soit d'en poursuivre l'annulation par la voie de recours pour excès de pouvoirs. » En m'indiquant cette marche à suivre, l'honorable président a vraiment trop de bonté. La confiance se gagne, mais ne se commande pas. La tentative infructueuse de M^r l'Evêque de Versailles à l'effet d'obtenir l'annulation d'un décret dans la même espèce n'était pas faite pour m'encourager à aller au-devant d'un échec certain, sans parler d'ailleurs de la question de compétence, qui demeure absolument réservée.

Mais ce qui me touche davantage, c'est que, d'après M. Paul Collet, j'aurais mal interprété le décret du 13 juin 1883 instituant un administrateur-séquestre. Voici ses paroles :

« Lorsque le décret a nommé un administrateur-séquestre, il n'a pas voulu lui conférer les droits qui appartiennent à l'Evêque, mais il s'est borné à lui donner à titre provisoire les droits de Conseil dissous. »

Et plus loin : « Le décret conserve à l'Evêque d'Angers tous les droits qui lui appartenaient légalement en vertu des statuts. » Et enfin : « L'Evêque conserve les droits qu'il avait en vertu des statuts; l'administrateur exerce les droits du Conseil dissous. Voilà la vérité. »

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLYS.

VII. — A L'USINE (Suite)

— Sa sœur ?
 — Et ma tante, oui... Je n'en dirai pas de mal, elle s'est toujours montrée très-convenable à mon égard... Ce n'est pas une méchante femme, d'ailleurs... Belle, excentrique et des plus coquettes, elle s'est emballée dans ce tourbillon de faste et de plaisirs que souleva l'ère impériale... Ah ! c'était dans un tout autre espoir que mon pauvre oncle l'avait épousée ! Il l'adorait... Un amour de vieillard !... L'ayant rencontrée dans une situation plus que modeste, il comptait sur sa reconnaissance, il rêvait une existence calme et sans éclat... Je l'en souhaite !... Sa femme devait l'entraîner dans le carnaval officiel... Orgueilleux de ses succès, fier de sa splendeur, il l'accompagna tout d'abord d'un pas assez gaillard, mais elle y allait d'un tel train qu'il ne tarda pas à se sentir hors d'haleine... On craignit une attaque, et le monde lui fut à peu près interdit... Même recommanda-

tion quant aux affaires. L'influence de Moralès s'en accrût. La baronne avait quelque peu modifié ses allures. On la voyait moins rarement auprès de son mari... Mais des symptômes d'impatience ne tardèrent pas à se manifester. « Va ! lui dit-il, amuse-toi ! » Elle ne se le fit pas répéter... La voilà repartie ! Van Leys fut abandonné, presque oublié... L'ingrate passe et ne s'arrête plus... Un météore des plus intermittents !... L'édition de luxe de M^me Benoiton !... Elle est présentement à Trouville, mais je gage qu'on l'attend à Bade, à Biarritz... Elle n'en reviendra que pour assister aux fêtes de Compiègne... L'hiver, on la rencontre partout, même un peu chez elle... et le vieil époux semble rajeuni de vingt ans. Il l'aime toujours... Il lui pardonne tout... Mais il souffre, il est blessé, jaloux peut-être... Ah ! le gros chagrin, le voilà !... N'as-tu pas remarqué sa tristesse et son découragement de la vie ?... Il aurait succombé sans la douce et fidèle compagne qui le console, qui le garde ainsi qu'un bon ange. Tu comprends, c'est de Noémie que je parle...

— Une fille de son premier mariage ?... telle fut la question hasardée par Armand.

Raoul évita de répondre.

— Ah ! fit-il, nous arrivons... Voici les *Baraques*.

On appelle ainsi l'espèce de faubourg qui précède l'usine; il se compose de hautes et laides maisons en forme de casernes, mais faites de

plâtras, couvertes de dartres et de maculatures, à l'issue boueuse, aux fenêtres sans rideaux et d'où pendaient extérieurement toutes sortes de loques. Des centaines de familles devaient être entassées là-dedans. Il en sortait, au milieu de l'atmosphère ensoleillée de ce beau midi de juillet, comme une buée de misères.

— Quelles sordides habitations !... murmura de Trévelec.

— Oh ! fit de Brassac, pour des ouvriers !...

— Ce sont des hommes ! lui fut-il répliqué.

— Ce sont même des électeurs, ajouta l'autre, et qui, au dernier scrutin, n'ont pas voté pour Moralès, leur propriétaire... Oui, c'est l'impresario de ce vilain décor qui lui rapporte des revenus exorbitants... surtout les boutiques...

Ces boutiques, ou plutôt ces bouges, étaient pour la plupart des cafés, des cabarets; il n'y en avait guère où l'on ne vendît à boire.

— Si je suis écouté, dit le nouveau directeur, nous modifierons tout cela.

Depuis un instant, la voiture roulait sur un macadam de scories et d'escarbille criant sous les roues. En avant, jusqu'à la base dénudée des coteaux d'alentour, s'ouvrait un de ces vastes amphithéâtres industriels sur lesquels plane le nuage caractéristique de poussière et de fumée, aux sombres volutes, aux contours rougeâtres. On franchit la grille, on entra dans l'enceinte. A

droite, à gauche, de longs bâtiments aux toitures basses, aux murailles noires; des entassements de fers et de ferrailles, de cuivre, de fonte, de minerais, de coke et de houille; ici, des hangars; là, quelque grande halle; plus loin, un groupe de colossales cheminées, les hauts-fourneaux, les forges, la fonderie, la chaudronnerie, les ateliers d'ajustage; partout des embrasements, du métal en fusion, des pluies d'étincelles, des machines en mouvement. Poulies, lanières, engrenages, treuils, chaînes, pincés, tenailles, cisailles, les ventilateurs fonctionnent à la fois. Des wagons passent çà et là; des centaines de marteaux retombent sur les enclumes. Tout vous assourdit et vous étouffe: battements, sifflement, grincements et roulements; un fracas, un vacarme infernal; l'ébranlement de l'air, la trépidation du sol; de chaudes bouffées, des lueurs aveuglantes; l'impossibilité même du gigantesque marteau-pilon qui pèse 30,000 kilogrammes et semble le Moloch de cette fantastique bacchanale, à travers laquelle s'agitent et manœuvrent les équipes d'ouvriers, ceux-ci noirs comme des démons, ceux-là nus jusqu'à la ceinture et le torse ruisselant de sueur et de feu, telle est cette usine, si bien pommée la *Fournaise*.

Armand avait tout examiné sans se permettre une critique, mais en signalant à Raoul quelques améliorations désirables. Le contre-maître, qui

Il y aurait injustice de ma part à ne pas remercier M. le président de section de ce que je considère comme d'importantes concessions. Pourquoi faut-il que M. Martin-Feuillée, ministre des cultes, n'ait jamais tenu un pareil langage? Suivant le rapporteur du Conseil d'Etat, l'Evêque conserve, même depuis le décret du 13 juin 1883, tous les droits qu'il avait en vertu des statuts; d'après M. Martin-Feuillée, au contraire, l'Evêque descend au rang de membre consultant: « Puisque vous offrez de fournir tous les éclaircissements nécessaires, écrivait le ministre, je donnerai des ordres pour qu'on ait recours à vous, qu'on vous soumette tous les résultats des recherches faites, ainsi que pour qu'on vous consulte sur tous les points douteux. » (Lettre du 27 juillet 1883.)

La contradiction est flagrante. Car si, d'après M. Paul Collet, l'Evêque conserve tous les droits qui lui appartenaient en vertu des statuts, il n'a pas seulement le droit d'être consulté sur les points douteux. Il a le droit de « statuer sur les demandes d'admissions aux secours de la caisse ». (Art. 5.) Il a le droit de viser tout mandat de dépense. (Art. 7.) Il a le droit d'adopter ou de ne pas adopter le budget des recettes et des dépenses. (Art. 8.) Il a le droit d'arrêter définitivement les comptes et d'en donner décharge. (Art. 9.)

Nous voilà bien loin du rôle de membre consultant, auquel M. Martin-Feuillée voudrait réduire le droit de l'Evêque, contrairement aux déclarations de M. le président de section au Conseil d'Etat, qui ne servent pas grandement mes revendications à venir. Or, comment veut-on que l'Evêque puisse exercer les droits que lui reconnaît M. Paul Collet, si on le dessaisit de toutes les pièces et archives afférant à la caisse pour les transférer dans un bureau de la préfecture? M. Paul Collet croit-il sérieusement, pour me servir de ses expressions, que « je fais l'essai d'un régime théocratique », en demandant purement et simplement à garder par devers moi les documents nécessaires pour l'exercice d'un droit qu'il me reconnaît si pleinement?

VIII. — A l'encontre de M. Martin-Feuillée, qui m'attribuait, au mépris des textes et des faits, « la négation absolue du droit de l'autorité civile », M. le rapporteur du Conseil d'Etat a la loyauté d'avouer, un peu tard il est vrai, que je ne dénie pas à cette autorité son droit de surveillance et de contrôle sur la Caisse de secours. Mais il croit devoir ajouter que cela importe peu. Je lui en demande bien pardon; cela importe tellement, qu'il n'y aurait pas même de conflit si on voulait en tenir compte. Le ministre, investi du droit d'approuver les comptes de la Caisse de secours (article 9 des statuts), estime, je suppose, qu'il y a eu des irrégularités dans la gestion de l'établissement. Il demande des explications, que personne ne songe à lui refuser. Ces explications ne le satisfont pas; et, à peine de refus d'approbation des comptes, il exprime le désir qu'un représentant de son autorité puisse vérifier sur place l'état des choses. Au risque de paraître faire trop bon marché de

leur servait de guide, les regardait en dessous, d'un air hargneux.

— Méhance! c'est l'âme damnée de l'autre!... explique tout bas Brassac à Trévelec.

Vers les deux heures, on les prévint que le baron venait d'arriver. Il les attendait dans l'appartement réservé pour lui au premier étage du pavillon directorial. Noémie, comme d'habitude, était auprès de son père.

— Elle m'accompagne partout, dit-il, et, bien que je ne sois pas encore tout à fait aveugle, il faut la considérer comme mon Antigone... Quand elle n'est pas là, tout s'assombrit autour de moi... Un frisson me prend... Je suis trop seul!...

La jeune fille, debout à son côté, se penchait vers le fauteuil dans lequel il restait assis. Une main sur le dossier, l'autre entre les siennes, elle le regardait en souriant, et déjà le nuage amassé au front du vieillard se dissipait comme sous un rayon de soleil.

— Eh bien! reprit Van Leys en s'adressant à son nouveau délégué, eh bien, qu'en dites-vous?

— C'est complet, répondit celui-ci, c'est parfait quant à l'outillage... Mais des réformes me paraissent urgentes, quant à la situation morale des travailleurs...

— Mes ouvriers! se récria le grand industriel, mais je les aime!... Je les aime, et j'adhère d'avance à tout ce qui pourra contribuer à l'adou-

mon droit épiscopal, je déclare hautement que, dans l'intérêt de mon clergé, je n'aurais jamais fait opposition à une pareille procédure. Au lieu de cela, que fait-on? Bien loin de recourir à un mode de vérification qui aurait laissé intacts les droits de l'Evêque, on prononce un séquestre administratif, et le secrétaire d'une administration notoirement hostile à l'Evêché arrive, flanqué d'un commissaire de police, pour emporter à la préfecture, caisse, livres et archives, tout ce que l'Evêque doit pouvoir conserver par devers lui pour être en état d'exercer les droits inhérents à sa charge et reconnus par les statuts; c'est-à-dire que, intentionnellement, on a écarté toutes les voies de conciliation, qu'il eût été si facile de suivre, pour arriver au conflit aigu. Et quand on songe que M. Martin-Feuillée a profité de l'occasion pour émettre publiquement sur les biens du clergé et les biens des fabriques les théories radicales dont je m'occupais l'autre jour, il est facile de voir à quelle série de mesures générales l'on voudrait préparer l'opinion. C'est le premier et le dernier mot de toute cette affaire.

† CH. ÉMILE,
Evêque d'Angers.

LES ÉLECTIONS DU 6 AVRIL.

Les élections de dimanche ont manifesté le double courant qui s'est produit dans l'opinion publique.

Le triomphe de M. de la Bourdonnaye dans la 2^e circonscription de Cholet; le chiffre imposant des suffrages recueillis par l'honorable M. Corne dans la 4^e circonscription de Moulins; le succès remporté dans le Nord par le candidat radical sur le candidat officiel; enfin, dans l'Allier, l'effacement complet de l'opportunisme devant la candidature intransigeante: tout, dans ces élections, tend à démontrer que la République officielle est en baisse.

Devant le pays, ce problème se pose avec une autorité de plus en plus saisissante: ou la vraie Monarchie, la Monarchie nationale traditionnelle, ou la vraie République, c'est-à-dire la République de l'anarchie, du désordre et du cataclysme. Nous sommes sans inquiétude sur la solution que la nation française verra lui donner. L'avenir est à nous. La République touchée à sa dernière étape et s'apprête à la parcourir rapidement au milieu des ruines accumulées par ses crimes; bientôt viendra l'heure de la Restauration. Nous avons déjà fait remarquer que, dans Maine-et-Loire, M. de la Bourdonnaye a remporté 500 suffrages de plus que n'en avait recueilli son regretté prédécesseur M. le comte de Durfort de Civrac.

Dans l'Allier, M. Corne a vigoureusement lutté; si l'on tient compte des difficultés de sa situation devant les forces administratives coalisées contre lui, on doit s'étonner d'avoir vu son concurrent triompher avec une majorité d'environ un millier de voix seulement. Ajoutons que M. Datas avait été élu précédemment sans concurrent. Il faut féliciter l'honorable M. Corne d'avoir relevé dans cette première circonscription de Mou-

cissement de leur sort... Qu'avez-vous remarqué? Dites...

— Ils m'ont paru moroses, abrutis, bestialement actifs... C'est en vain que je cherchais, parmi les groupes ou chez les individus, l'intelligence et l'intérêt de l'œuvre, cet entrain, cette fierté du travail qui résulte du bien-être de l'artisan, qui profite à ses patrons non moins qu'à lui-même... La protection, les encouragements doivent manquer ici... J'y vois trop de cabarets, de débitants... Vous n'avez donc pas de magasins généraux?

— Comme à la Grand'Combe! dit Raoul, qui probablement avait passé par là.

— Et, poursuivit Armand, dans bien d'autres établissements où la Compagnie achète par grandes quantités, détaille à prix de revient, en compte courant, les denrées alimentaires, tous les objets essentiels, des marchandises de premier choix que l'ouvrier ne saurait obtenir ailleurs dans des conditions aussi loyales, même en les payant beaucoup plus cher... On le trompe, on le vole, on le tient par le crédit... Un crédit usuraire! Il ne vit plus que dans la dépendance des parasites, et pour les enrichir à ses dépens... Quel cœur aurait-il à l'ouvrage!

Van Leys écoutait avec attention. Déjà même il avait approuvé du geste.

— Rien de plus juste, déclara-t-il enfin. Ce progrès était dans mes intentions, qui n'auront pas

lins le drapeau de la Monarchie et de l'avoir si vaillamment conduit presque à une victoire.

Dans le Nord, c'est un radical qui remplace le centre-gaucher M. de Marcère. Le 20 août 1884, M. Lecomte avait obtenu 5,012 voix seulement contre l'ancien ministre de l'intérieur: il en a recueilli dimanche près de 9,000.

En résumé, l'accroissement des forces électorales monarchiques coïncidant avec l'augmentation des forces républicaines radicales, telle est la caractéristique des élections du 6 avril; les scrutins du 6 avril nous invitent à envisager l'avenir avec une tranquille assurance, mais ils nous engagent aussi à redoubler de dévouement, de zèle et d'activité, pour conjurer le péril démagogique et hâter l'heure du salut de la France par la Monarchie.

ENFONCÉE LA RÉVISION.

Le Sénat est de mauvaise humeur. Le Sénat se méfie de la Chambre. Le Sénat se méfie du gouvernement.

Tout ce qui touche, de près ou de loin, à la révision, déplaît au Sénat.

La loi municipale n'est pas une loi constitutionnelle; mais le sectionnement de Paris en quatre collèges avec le scrutin de liste est une réforme qui inquiète la haute Assemblée. Elle n'en veut pas.

Elle ne voudra pas davantage du rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés, avec un seul collège par département.

Si Gambetta avait réussi au Palais-Bourbon, il eût échoué au Luxembourg.

Les sénateurs sont de vieilles gens qui tiennent à leur tranquillité. Ils se trouvent bien comme ils sont. La durée de leur mandat est consolante. Ils s'offrent le cumul d'excellentes places. Ils sont maîtres de la situation politique, pouvant laisser passer les réformes qui leur plaisent et arrêter celles qui les contrarient. On conçoit que ces vénérables représentants du suffrage restreint estiment que tout va pour le mieux.

Et on leur demande de voter des projets de loi qui bouleversent toutes leurs habitudes électorales.

On a cru — parce qu'ils ont consenti au retour des Chambres à Paris — qu'ils se laisseraient toujours faire et qu'ils iraient même jusqu'à fournir la corde pour les pendre.

Mais on ne sait pas le véritable motif qui leur a fait abandonner Versailles...

La rue des Réservoirs est célèbre par la violence de ses courants d'air. Les catarrhes en étaient exaspérés et les fluxions de poitrine s'y multipliaient.

Le Sénat a voté le retour à Paris pour raison de santé.

Mais lui demander de réformer l'assiette électorale, mais espérer qu'il consentira à affronter le danger d'un congrès révisionniste dont il ne sera que la minorité, il faut avoir une confiance rare pour caresser sérieusement cette idée.

été comprises... Je me suis trop désintéressé de tout cela... Nous sommes en retard, je le confesse, mais pas sous tous les rapports... Il y a dans chacune de nos usines une caisse de secours mutuels, salle d'asile, école d'apprentissage, un semblant d'hôpital... J'avais même essayé des bibliothèques, des lectures, quelques honnêtes divertissements qui, le dimanche, feraient concurrence au cabaret... En connaissez-vous de plus efficaces?

— Oui! les joies de la famille et l'attrait du logis... Ces horribles casernes qu'on surnomme si justement les Baraques, et dans lesquels sont encaqués tant de ménages, m'ont paru navrantes. Ah! si vous connaissiez les riantes maisonnettes de Mulhouse!...

— Mon ami Dollfus m'en avait parlé, répliqua le baron. Elles sont indépendantes les unes des autres, n'est-ce pas? et chacune a son jardin... Par un amortissement ingénieux, les loyers finissent par payer l'immeuble, et l'occupant, à l'expiration du bail, en devient propriétaire...

Armand se permit cette rectification:

— Il l'est dès le premier jour, dès qu'il a signé le contrat... Tout aussitôt son caractère se modifie et s'élève... Déjà ce n'est plus le même homme... Hier, un simple manoeuvre; à présent, presque un bourgeois... Il a son chez lui qu'il décore à sa guise... Il s'y plaît, il y reste... Toute la famille s'en ressent: la femme devient plus rangée, les

Que nos vénérables luxembourgeois soient un peu gâteux, c'est possible; mais il est certain qu'ils ont encore l'œil assez bon pour deviner tous les méchants tours qu'on voudrait leur jouer.

Enfoncée la révision.

Les vacances étaient ordonnées pour hier soir. Aussi le Sénat a-t-il accepté la convention tunisienne, non cependant sans que M. le duc de Broglie n'ait pu, dans un court mais très-énergique discours, montrer les dessous — coûteux et peu propres — de ce que le gouvernement nomme sa politique coloniale.

A la Chambre, la journée a été plus orageuse. M. Clovis Hugues a posé son interpellation sur l'intervention de la force armée dans le bassin houiller du Nord, et, abandonnant bientôt le terrain de la grève elle-même, s'est lancé, non d'ailleurs sans éloquence et sans logique, du moins au point de vue républicain, dans ce qu'il nomme la défense du drapeau ouvrier. M. Hugues a été violemment interrompu, même par quelques-uns de ses collègues de l'extrême gauche, notamment M. Jules Roche, auquel M. Clovis Hugues a répondu par une petite qualification de renégat et de traître peu parlementaire, mais assez justifiée. On a parlé un instant après de témoins échangés. Bah! les vacances feront oublier ces petites aménités.

M. Waldeck-Rousseau, conformément à la décision prise hier matin au conseil des ministres, a répondu tout de suite à l'interpellation. Il a exposé les faits qui ont nécessité l'emploi de la gendarmerie et de la troupe qu'il a félicité hautement de la modération et du zèle qu'ils avaient déployés. En quoi nous ne pouvons que l'approuver. Mais il a terminé en flétrissant les agitateurs publics, en quoi il s'est légèrement mis en contradiction avec lui-même, car il fut un de ceux qui encensèrent et provoquèrent l'agitation ouvrière lorsque M. Gambetta voulut se faire des grèves une armée contre le 16 mai.

Mais la majorité ne s'occupe guère des inconséquences et elle a vivement applaudi le ministre et poussé des vociférations lorsque M. Girard a voulu répondre à ce ministre.

Au départ du courrier, l'infortuné Brisson s'égoillait pour essayer de prouver à cette majorité qu'on a toujours le droit de répondre à un ministre. M. Girard est parvenu à faire entendre quelques mots. M. Clémenceau, sans partager toutes les idées de M. Clovis Hugues, a cherché d'établir qu'à demain le gouvernement a de parti pris défendu les patrons contre les ouvriers.

Vers six heures, les deux majorités de la Chambre et du Sénat ont dû partir pour aller se « retremper dans le sein de leurs électeurs » jusqu'au 20 mai. Puissent-elles s'y retremper si bien qu'elle s'y noient!

enfants moins indociles... Avec l'orgueil de la propriété, l'ordre, l'économie, la dignité, le bonheur sont entrés dans la maison... C'est une sauvegarde contre les idées de haine et de revendication violentes... On s'alarme des tendances subversives des prolétaires; mais pour en faire des conservateurs, donnez-leur donc quelque chose à conserver, ne fût-ce que l'assurance de conquérir, après quarante années de travail et d'épargne, un toit qui sera le leur pour abriter leurs vieux jours!

Noémie et son père semblaient profondément émus. La jeune fille avait des larmes dans les yeux; le vieillard s'empressa de répondre:

— Merci de ces généreux conseils!... Nous avons des terrains, nous aurons de l'argent... Dressez un plan, des devis... Formons une Société... Je souscris pour cinquante maisonnettes.

— Moi, pour la première! ajouta Noémie. Permettez que je la paie de ma petite bourse... On n'en saurait trouver meilleur emploi...

— Soit! conclut Van Leys. Voici déjà deux actionnaires, sans compter Raoul et vous-même, monsieur de Trévelec. A l'œuvre donc! et sans retard; il faut réparer le temps perdu. Aimons nos ouvriers pour qu'ils nous le rendent!

Une cloche sonnait en ce moment. C'était l'heure du repas. On passa sur le perron, devant lequel allait défilier tout le personnel de l'usine, reconnaissant ainsi le nouveau directeur.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 avril.

Les faits les plus graves ne parviennent pas à ébranler la spéculation dans nos finances, semblent le défilé persistant dans nos banques, semblent passer inaperçus. La haute banque ferme les yeux, redoutant de voir le danger; souhaitons qu'elle n'ait pas à se repentir prochainement de la précipitation avec laquelle elle a fait la baisse.

Les fonds publics français sont tenus avec fermeté: le 4 1/2 0/0 à 107.97 après 108; — l'amortissable à 77.90; le 3 0/0 fait 76.85.

Quelques groupes s'agitent, voulant amener l'attention des capitalistes sur les valeurs étrangères, mais ces derniers les laissent se débrouiller et faire la hausse à leur gré. C'est ainsi que le Gaz de Malaga, le Phénix Espagnol, le Nord de l'Espagne, la Banque du Mexique sont l'objet de mouvements considérables, mais comme ce sont des titres sans valeur et sans avenir, nous espérons bien que nos capitaux sauront se reporter sur les bonnes valeurs françaises comme les actions du Crédit Foncier. Les cours sont très-accessibles à tous. On inscrit 1,275, ce n'est qu'une étape vers des prix plus importants.

En raison des explications, si claires, si nettes et si précises de M. le gouverneur sur la situation immobilière, les obligations foncières ont monté rapidement. Les titres de 1879 sont demandés à 451, ceux de 1883 à 349. Ces chiffres sont éloquents et dispensent de tous commentaires.

Le conseil d'Etat ayant rendu son arrêté dans l'affaire de la Compagnie du Gaz, la spéculation en profite pour faire de la hausse à 1,502. Quant aux Chemins, ils demeurent calmes, mais très-soutenus: Nord, 1,715; Midi, 1,185.

Chronique militaire.

M. le général de division Saussier, nommé récemment gouverneur militaire de Paris, est attendu à Paris le dimanche 13 avril ou le lundi 14.

Le général Davoust, arrivé dimanche soir à Alger, a pris lundi possession du commandement du 19^e corps.

Suivant l'usage, le débarquement, qui a eu lieu dans la matinée, a été annoncé par une salve de onze coups de canon. Les troupes de la garnison occupaient l'avenue, le quai et le boulevard.

Le général Davoust s'est rendu au quartier général, où il a reçu aussitôt les visites de corps.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La nouvelle loi municipale vient d'être promulguée; elle remplit onze pages du Journal officiel.

Le nombre des conseillers, dans chaque commune, reste le même; à Saumur, le Conseil municipal sera donc, comme par le passé, composé de vingt-sept membres.

Par décision ministérielle du 4 avril 1884, M. Cerclais, lieutenant au 70^e régiment territorial d'infanterie, est passé au 71^e régi-

Cette espèce de cérémonial s'achevait à peine, quand une troisième voiture de maître, arrivant à fond de train, s'arrêta devant le groupe formé par nos personnages. Un homme en descendant, de haute taille et de mine altière. Déjà Raoul l'avait nommé: — Morals!

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

TEXTE. — Mozart enfant. — Le Harem d'une sultane. — L'Art du portrait. — Entrée d'un port. par MM. Zurecher et Margollé. — Comment on devient peintre décorateur, par M. Edouard Garnier. — So souvenir, par M. E. Noël. — Principaux faits astronomiques de l'année 1884 (fin), par M. Camille Flammarion. — Comment on estimait, au moyen âge, le produit des grandes forêts. — Le Bon Côté. — Vitesse des trains rapides, par M. Jules Charton. — Les voyages de Platon. — Le Carnet d'un voyageur (suite), par M. Paul Pelet.

GRAVURES. — Mozart enfant, statue par Barrias. — Intérieur d'un salon du palais de la sultane Hadidgé, sœur de Sélim III. — Signaux maritimes; Sémaphore et Jetée du Havre (4 grav.). — L'Ecole de médecine et l'église Saint-Pierre, à Montpellier. — Le Scaphirhynchus Fedchenkoï, poisson découvert en 1871 (2 grav.). — Lever d'un sentier au bord de la mer. — Croquis par Topffer.

ment de même arme, par permutation avec M. Hatton.

Par décision ministérielle du 7 avril 1884, M. Félix, sous-lieutenant au 70^e régiment territorial, est désigné pour remplir les fonctions de porte-drapeau du régiment dont il fait partie.

Le tirage de la Loterie de Saint-Joseph aura lieu le jeudi 17 avril, à 4 heures après midi, à l'Orphelinat.

Les personnes qui voudraient envoyer des lots sont priées de vouloir bien les envoyer: ils seront reçus avec reconnaissance.

Les objets seront exposés à partir de jeudi prochain, 10 avril.

L'AFFICHE DE M^r FREPPEL.

On écrit de plusieurs côtés du département de Maine-et-Loire au journal l'Union de l'Ouest que, dans la journée de dimanche, les routes ont été sillonnées par la gendarmerie courant de commune en commune, bride abattue. Que se passait-il? Quel grave événement mettait en mouvement la terreur publique? Les populations s'interrogeaient avec anxiété.

« Rassurons-les, ajoute notre confrère. C'était M. Martin-Feuillée qui faisait porter partout son affiche du Conseil d'Etat prononçant l'abus contre l'Evêque d'Angers. La gendarmerie surveillait cet affichage insolite.

« Nous sommes bien aise d'ajouter, pour renseigner M. le garde des sceaux, que la réponse de l'Evêque n'a pas beaucoup retardé sur l'affiche officielle. Aujourd'hui, les deux placards sont côte à côte dans les 384 communes du département. »

Nous espérons que le pouvoir, partisan surtout de l'égalité, va dépêcher la gendarmerie dans toutes les communes pour s'assurer si les maires ne se sont pas opposés à l'affichage de la réplique de Mgr Freppel.

On ne cesse de se plaindre et avec raison de la cherté croissante des denrées alimentaires; mais que les pauvres gens se rassurent, M. le ministre de l'intérieur est prévoyant, il a songé à eux, il a voulu ajouter aux ressources de nos tables et, par une circulaire dont tous les préfets reproduisent les termes, « dans l'intérêt des communes et pour faciliter l'approvisionnement de notre marché », il vient de se concerter avec l'administration de la justice et d'admettre le renne à l'importation et au colportage en tout temps.

Que les Saumurois vont être heureux!

Est-il vrai que les préfets, à la suite d'une circulaire ministérielle, viennent d'inviter les sociétés de secours mutuels à verser immédiatement tous leurs fonds disponibles à la caisse des dépôts et consignations?

Est-ce qu'il y aurait là-dessous une question de virements?

LE DOCTEUR DE GAGO.

Ce soir, à 8 heures, au Café de la Paix, le docteur de Gago donne sa séance d'adieux, avec un programme varié et choisi. La juste renommée ainsi que les nombreuses sympathies qu'il s'est acquises à Saumur pendant tout son séjour, lui assurent d'avance un légitime et immense succès.

Le docteur de Gago nous quitte pour aller à Angers, où certainement il ne manquera pas d'acquiescer de nouveaux triomphes.

Le théâtre de Saumur a été occupé hier soir par une troupe d'opérelles arrivée la veille en notre ville et qui n'avait pu faire la publicité désirable. Le spectacle se composait de l'opéra-comique de Lecocq, le Jour et la Nuit, et du Petit Abbé, pièce mêlée de chant, de MM. Boccage et Liorat. Comme on devait s'y attendre, le public n'était pas nombreux, mais on nous dit que les artistes ont fait plaisir.

Cette troupe, ayant pour directeur M. S. Mauri et pour administrateur M. Lecerf, se propose, paraît-il, de donner quelques représentations sur notre scène après les fêtes de Pâques.

NUEIL-SOUS-PASSAVANT. — Encore un suicide! Hier matin, le sieur Louis Gallard, de-

meurant à Nueil-sous-Passavant, s'est pendu dans un hangar. Son cadavre a été découvert par sa sœur qui croyait le trouver au lit. Deux voisins se sont empressés de couper la corde et ont cherché, mais en vain, à le faire revenir à la vie.

Gallard était, paraît-il, sous le coup d'une poursuite en police correctionnelle, et a mis fin à ses jours pour s'y soustraire.

Les courses de Limoges auront lieu les 22 et 25 mai et les 15 et 17 août.

Celles du Dorat auront lieu le 10 et le 11 août; celles d'Angoulême, le 11 et le 12 mai, et celles de Périgueux, le 31 août et le 2 septembre.

Les courses de Châteaubriant auront lieu le dimanche 31 août.

POITIERS.

La municipalité de Poitiers vient de concéder, gracieusement, à la Société de Tir du 68^e régiment territorial d'infanterie, le terrain des anciennes douves de la Tranchée, pour l'établissement d'un stand.

Les travaux commenceront sous peu de jours.

CHATELLERAULT.

Lundi matin, à la gare de Châtellerault, un chef d'équipe a été tué par un train.

Le malheureux, qui avait été déjà victime d'un accident, l'année dernière, a eu la tête écrasée.

LE MYSTÈRE DE L'ERDRE.

L'instruction de l'affaire Hémiou est terminée; le dossier est parti lundi pour Rennes, avec l'ordonnance du juge d'instruction prononçant le renvoi devant la chambre des mises en accusation.

Il est donc probable que Hémiou comparaitra devant les assises à la session de juin.

(Espérance du Peuple.)

Tirage de la Loterie de la Ville d'Amiens.

Dimanche a eu lieu le tirage de la Loterie de la Ville d'Amiens.

Le numéro 630,043 gagne 100,000 fr.
— 390,528 — 25,000
— 374,950 — 20,000
— 966,748 — 5,000

Chacun des vingt-cinq numéros qui suivent gagne un lot de 1,000 fr.

2.514	335.977	483.627	1.076.643
34.667	341.338	700.854	1.124.346
54.954	354.597	707.004	1.170.688
106.858	367.856	782.616	1.181.321
165.244	400.446	847.432	
223.132	459.353	872.312	
310.844	465.000	951.273	

Les cinquante numéros suivants gagnent chacun un lot de 500 fr.

62.743	330.894	598.151	914.929
84.988	373.552	617.379	930.634
104.793	382.591	622.314	936.110
106.579	452.060	626.408	960.257
112.979	355.343	632.399	986.753
135.471	456.549	645.633	1.021.591
205.795	457.260	649.037	1.024.971
210.462	471.073	687.970	1.027.554
230.264	492.817	752.142	1.029.895
563.568	507.165	768.422	1.047.383
277.108	552.594	813.004	1.070.136
301.835	554.540	834.562	
319.543	583.297	901.366	

Le gagnant du gros lot de: un demi-million de la Loterie des Arts décoratifs va être bientôt connu.

La direction nous informe que le grand tirage définitif est décidé et fixé au 30 juin prochain.

RIEN DE BRUTAL COMME UN FAIT! — Le sieur Leroy, de Wazemmes-Lille, était malade depuis 3 années, dont 18 mois passés à l'hôpital de Lille. Quelques bouteilles de la Tisane Américaine des Shakers et les Pilules le guérissent. Voilà qui vaut mieux que toutes les thèses de la Faculté. M. Couvreur, pharmacien à Roubaix, cite le cas d'un cultivateur de Leers (commune des environs de Roubaix), malade pendant des années d'indigestion et sur lequel tout traitement médical avait échoué. Quelques bouteilles de Tisane l'ont guéri. Pour les personnes que cela peut intéresser, la brochure explicative de cette médication se donne gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt principal, FARYAU, pharmacien à Lille.

Faits divers.

Une affaire scandaleuse. — On vient de procéder au Havre à l'arrestation d'un sieur C..., propriétaire, actuellement poursuivi pour escroqueries au préjudice de M. D..., serrurier, rue d'Etretat, 41, duquel il aurait reçu une certaine somme d'argent, pour faire exempter son fils du service militaire.

Il est bien heureux que le parquet se soit enquis de cette affaire, qui en amènera sûrement la découverte d'autres non moins regrettables, et toutes de même nature. Si j'ai passé les agissements de M. C... sous silence, bien qu'en ayant eu connaissance depuis quelque temps déjà, dit le correspondant de l'Evénement auquel nous empruntons la nouvelle, c'est que j'espérais bien que de semblables manœuvres ne pourraient continuer longtemps sans impunité. Cet homme se chargeait d'exempter les jeunes gens de tout service militaire, moyennant une certaine somme payable comptant, et prétendait être dans ce nouveau genre d'affaires l'intermédiaire de gros légumes influents qui, eux, restaient dans l'ombre.

Espérons que cette scandaleuse affaire sera éclaircie, et que les coupables ne resteront pas impunis.

**

Les infiltrations de pétrole. — Une déclaration des plus graves vient d'être faite par M. Joffrès, surveillant des travaux à la Compagnie du gaz, demeurant rue Beauregard, 44, à Paris.

M. Joffrès a affirmé aux gardiens de la paix du poste du boulevard Bonne-Nouvelle qu'au mois d'octobre dernier, lorsque des fouilles furent faites pour la construction des immeubles rue Portalès n^o 5 et 7, un chauffeur employé au théâtre du Gymnase a constaté que les terres provenant de ces fouilles, avaient la même odeur que celles extraites des sous-sols du n^o 291 de la rue Saint-Denis et qu'elles s'enflammaient avec une égale facilité.

Cette déclaration faite au lendemain de la terrible catastrophe de la rue Saint-Denis, a une importance exceptionnelle.

M. Brissaud va faire contrôler immédiatement cette assertion, et, s'il y a lieu, on procédera à une expertise dans cette nouvelle partie du quartier soupçonnée d'être infectée par des infiltrations de pétrole.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 Avril 1884.

Versements de 68 déposants (6 nouveaux), 16,226 fr. »»
Remboursements, 12,303 fr. 16 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Am-billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevraut, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Al-lonnes, de Saint-Lambert-des-Levées et de Gennes.

Les sommités médicales conseillent journellement les produits du Dr JACOMI, pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser la croissance, un essai suffit pour se convaincre de leur efficacité.

DÉPÔT A SAUMUR: Chez MM. Normandine, pharmacien, 11, rue Saint-Jean; Decart, coiffeur, rue Saint-Jean, qui donnent gratuitement la brochure explicative.

La Chlorose et l'Anémie, sont heureusement combattues par l'emploi régulier de la Tisane Américaine des Shakers. Celui-ci renforce au sang appauvri la coloration qu'il a perdue par la maladie.

Dépôt à Saumur: M. Druy, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

